



Longueuil, le 11 juin 2015

Madame Anne-Lyne Boutin
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Projet de Parc éolien Saint-Cyprien à Saint-Cyprien-de-Napierville

Madame,

Au cours des séances publiques qui ont eu lieu du 19 au 21 mai dernier, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement a questionné le représentant du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire afin notamment d'obtenir certaines précisions concernant le statut officiel du territoire de Doncaster, son lien d'affiliation avec la communauté mohawk de Kahnawake et le droit de cette dernière d'y implanter un projet éolien.

Selon notre ministère, ce territoire est une réserve indienne, couvrant une superficie de 78,09 kilomètres carrés, située dans les limites du territoire de la municipalité de Sainte-Lucie-des-Laurentides (MRC des Laurentides).

Quant à la seconde question portant sur le lien d'affiliation entre ledit territoire et la communauté mohawk de Kahnawake, ainsi que le droit de cette communauté d'implanter un projet éolien à la fois sur l'ensemble du territoire des régions administratives de la Montérégie et des Laurentides, nous estimons que la réponse à cette dernière relève davantage du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles. En effet, l'interprétation du décret relatif au *Bloc de 250 MW issu de projets autochtones* relève de la compétence de ce ministère.

Nous espérons que ces informations vous seront néanmoins utiles et qu'elles répondront aux interrogations des commissaires et des analystes de votre organisation.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.

Daniel-Joseph Chappdelaine
Conseiller en affaires municipales et en aménagement du territoire